





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-818**

**Séance publique du**

**18 octobre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1203531-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE RELEVÉ LASERGRAMMETRIQUE SITE DE  
SAINT\_BLAISE A SAINT\_MITRE\_LES\_REMPARTS**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2021

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE RELEVÉ LASERGRAMMETRIQUE SITE DE SAINT\_BLAISE A SAINT\_MITRE\_LES\_REMPARTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Archéologie et Muséum a été sollicitée par Aix-Marseille Métropole pour réaliser une campagne de relevé lasergrammétrique sur les remparts archaïque, hellénistique et tardo-antique de Saint-Blaise, à Saint-Mitre-les-Remparts.

Site majeur de la Protohistoire provençale internationalement connu pour son enceinte hellénistique en pierre de taille, Saint-Blaise est classé au titre des Monuments Historiques. Depuis de nombreuses années, il fait l'objet de recherches menées en accompagnement d'un projet de mise en valeur, qui va se concrétiser par un aménagement global du site et la création prochaine d'un bâtiment d'accueil.

Les recherches ont tout principalement porté sur un segment de l'enceinte hellénistique, construite au début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. dont la fouille a révélé qu'elle chemisait un rempart archaïque daté de la fin du VII<sup>e</sup> s.- début du VI<sup>e</sup> s. A l'Antiquité tardive, ces deux fortifications ont été surmontées par un nouveau rempart érigé pour protéger la bourgade qui s'est surimposée à l'ancienne capitale des Ségobriges, désormais connue sous le nom d'Ugium.

Les outils topographiques tridimensionnels dont la ville s'est dotée depuis quelques années et les compétences acquises par le topographe de la direction sur ces instruments de pointe font de la Direction Archéologie et Muséum un partenaire privilégié dans le domaine de l'acquisition de données 3D et de relevés architecturaux.

Les méthodes d'acquisition tridimensionnelle sont destinées à enrichir les données topographiques concernant ce monument. Outre de fournir un cadre aux travaux de relevés manuels sur des bases topographiques millimétrées, indispensables pour l'étude et la fouille, les levés lasergrammétriques doivent notamment permettre d'élaborer une maquette du site destinée à être présentée dans le bâtiment d'accueil.

La campagne d'acquisition est prévue courant octobre 2021.

La Direction Archéologie et Muséum a proposé un devis correspondant à l'exécution de cette prestation, pour un montant de **3 694,31€ HT**.

Le coût de cette prestation, dans laquelle sont inclus les frais de transport et de repas, sera intégralement pris en charge par Aix-Marseille Métropole.

Cette prestation ne revêt pas uniquement un caractère économique. Elle découle de la collaboration, déjà ancienne, construite entre les chercheurs de Saint-Blaise et la Direction Archéologie et Muséum. Dans une perspective plus large, elle enrichit les échanges et expériences des agents respectifs de ces deux structures sur l'étude de l'âge du Fer.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation, par la Direction Archéologie et Muséum, du relevé lasergrammétrique sollicité par Aix-Marseille Métropole sur le site de Saint-Blaise ;
- **AUTORISER** l' élu délégué à l' Archéologie à signer la lettre d'engagement relative à la commande d' Aix-Marseille Métropole ;
- **DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de ce relevé lasergrammétrique seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n° 10731 (92324 70688 1706) pour un montant prévisionnel de **3 694,31 € HT**.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2021-818 - RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE RELEVÉ LASERGRAMMETRIQUE  
SITE DE SAINT\_BLAISE A SAINT\_MITRE\_LES\_REMPARTS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

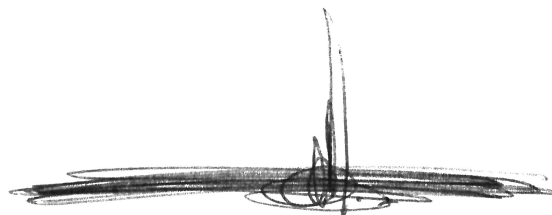
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00